Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260320-202_03_09-DE

Délibération n°2026-03-09

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
16/03/2026
Date d'affichage :
16/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 20 mars à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Claire ANDRIEUX, Marie BERTHET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Jacques VINCENT, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Sabine MARTIN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Erik UNTERDORFEL.

Absente excusée : Eva CAMARET (donne procuration à Claire ANDRIEUX)

Secrétaire de séance : Stéphanie DARCEL

OBJET : INDEMINTES DE FONCTION

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'instaurer les indemnités de fonction des élus municipaux, telles que présentés ci-dessous :

	Maire	Adjoints	Conseillers municipaux délégués	Conseillers municipaux
	taux de l'indice terminal	taux de l'indice terminal	taux de l'indice terminal	taux de l'indice terminal
Taux proposés	44.56%	17.11%	4.92%	1,41%
Nombre d'élus	1	5	4	9

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'instaurer les indemnités de fonction des élus municipaux telles que présentées dans le tableau ci-dessus
- de préciser que les crédits suffisants seront inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2026
- de préciser que le versement des indemnités interviendra lorsque la présente décision et les arrêtés de délégations seront exécutoires
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette délibération

Le Maire,

Gaël LE NOANE

La secrétaire,

Stéphanie DARCEL